CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Benjamin, Georges, Raymond MASNOU,
Né le 23 novembre 1984 à BEZIERS (34),
De nationalité française,
Demeurant 22 impasse du Lavoir 34130 VALERGUES,
Marié à Madame Marie BALDO sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat reçu le 21 juin 2019 par Maître Matthieu BOUIRAT, notaire à SERVIAN, préalablement à leur union célébrée à VALERGUES le 09 août 2019,

Ci-après dénommé "l'apporteur",
D'une part,

ET

La société ABM INVEST,
Société par actions simplifiée en formation,
Au capital de 375 500 euros,
Dont le siège social sera fixé 22 Impasse du Lavoir, 34130 VALERGUES,
Représentée par Monsieur Benjamin MASNOU, futur Président,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",
D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1) Caractéristiques de la société bénéficiaire de l'apport :

Monsieur Benjamin MASNOU, a décidé d'apporter les actions qu'il détient dans le capital social de la société ALESVET à sa holding en formation dont les caractéristiques sont les suivantes ;

Dénomination : ABM INVEST

Forme : Société par actions simplifiée

Objet :

L'acquisition, la propriété (par voie d'acquisition, d'apport, ou autrement) la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux en général.

La prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux dans toutes entreprises ou sociétés.

La mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique.

L'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toute sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans

Siège social : 22 impasse du Lavoir 34130 VALERGUES

Capital social : 375 500 € divisé en 375 500 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées

RCS : RCS MONTPELLIER, en formation

Président : Monsieur Benjamin MASNOU

2) Caractéristiques de la société ALESVET :

Dénomination : ALESVET

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique

Objet :

L'exercice de la profession de vétérinaire

Durée : 99 ans

Siège social : 1019 Ancien chemin de Mons 30100 ALES

Capital social : 5 000 € divisé en 5 000 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées

RCS : RCS NIMES 952 547 412

Président : Monsieur Benjamin MASNOU

Monsieur Benjamin MASNOU déclare parfaitement connaître la situation juridique, fiscale, comptable, financière et commerciale de la société ALESVET et ne pas requérir dans le présent acte de plus amples déclarations concernant cette dernière.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I. DESCRIPTION DE L'APPORT EN NATURE : APPORT DE 1 250 ACTIONS DE LA SOCIETE ALESVET PAR MONSIEUR BENJAMIN MASNOU

1.1. Description des titres apportés :

Monsieur Benjamin MASNOU fait apport en pleine propriété à la société en formation ABM INVEST sous les garanties ordinaires et de droit, des biens en nature consistant en 1 250 actions (MILLE DEUX CENTS CINQUANTE) entièrement libérées de 1 € de valeur nominale chacune, sur les 5 000 actions composant le capital social de la société ALESVET.

1.2. Origine de propriété :

Les 1 250 actions visées à l'article qui précède appartiennent en pleine propriété à l'apporteur pour les avoir souscrites en contrepartie d'un apport en numéraire en date du 2 mai 2023 lors de la constitution de la société.

1.3. Propriété – Jouissance :

La société ABM INVEST aura la pleine et entière propriété des actions de la société ALESVET objet du présent apport, à la date de son immatriculation ; elle en aura la jouissance, et donc les droits aux dividendes à compter du même jour.

1.4. Déclaration de l'apporteur :

Monsieur Benjamin MASNOU déclare que les 1 250 actions présentement apportées sont libres de tout nantissement et de toute garantie, qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune promesse ou option de vente et que, plus généralement, rien ne s'oppose de leur chef à leur apport à la société ABM INVEST dans le cadre du présent acte.

1.5. Evaluation :

Les 1 250 actions de la société ALESVET ont été évaluées sur la base de 300 € l'action, soit globalement pour les 1 250 actions en pleine propriété, 375 000 € (TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE).

1.6. Rémunération de l'apport :

Le présent apport est rémunéré de la façon suivante :

- Il sera créé 375 000 actions de la société ABM INVEST de 1 € de valeur nominale chacune, attribuées en pleine propriété à Monsieur Benjamin MASNOU

Soit un apport à titre pur et simple de 375 000 €

1.7. Déclaration de la bénéficiaire de l'apport :

La société ABM INVEST en formation, représentée par Monsieur Benjamin MASNOU, déclare être suffisamment informée de la nature et de la consistance du patrimoine de la société ALESVET dont les actions forment l'objet du présent apport.

1.8. Agrément :

L'apport des 1 250 actions ci-dessus relaté n'est pas soumis à la procédure d'agrément, conformément à l'article 12.2 des statuts de la société ALESVET.

1.9. Déclarations fiscales :

Monsieur Benjamin MASNOU entend bénéficier des dispositions de l'article 150-OB ter IV du Code général des impôts, lequel prévoit expressément un régime de report d'imposition des plus-values issues d'apports de titres au profit de sociétés soumises de plein droit ou sur option à l'impôt sur les sociétés, à l'instar de la société ABM INVEST, à l'opération d'apport, objet du présent acte.

1.10. Récapitulatif de l'apport :

L'apport en nature effectué par Monsieur Benjamin MASNOU à la société ABM INVEST aux termes du présent acte représente :

- 1 250 actions de la société ALESVET
  Evaluées à un montant de 375 000 €

II. FRAIS, DROITS ET HONORAIRES :

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

III. DROITS D'ENREGISTREMENT

Par application des dispositions de l'article 810 du Code Général des Impôts, les droits les apports réalisés et constatés aux termes du présent contrat d'apport sont exonérés de droit.

IV. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises.

V. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur adresse en tête des présentes.

VI. LITIGES

Tous les litiges relatifs au présent contrat d'apport seront soumis au Tribunal de commerce du lieu du siège de la société bénéficiaire de l'apport dans les conditions de droit commun.

VII. DECHARGE

Les parties reconnaissent et déclarent donner décharge pure et simple, entière et définitive au rédacteur de l'acte, reconnaissant que l'acte a été établi et dressé sur leurs déclarations sans que ce dernier ne soit intervenu, entre elles ni dans la négociation, ni dans la détermination des conditions du présent acte.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Fait à VALERGUES
Le 5 décembre 2025

L'apporteur
Monsieur Benjamin MASNOU

Benjamin MASNOU

Certifié par yousign

La bénéficiaire
La société ABM INVEST
Représentée par Monsieur Benjamin MASNOU

Benjamin MASNOU

Certifié par yousign